



COALITION  
BURUNDAISE  
DES DÉFENSEURS  
DES DROITS DE  
L'HOMME  
CBDDH

### **Déclaration de la CBDDH face au retard dans la communication du jugement dans l'affaire de la syndicaliste Emilienne Sibomana**

L'inquiétude grandit au sein de la Coalition Burundaise des Défenseurs des Droits de l'Homme tant que le verdict, initialement prévu pour le 9 décembre 2023, n'a toujours pas été signifié à la syndicaliste Emilienne Sibomana, secrétaire au Lycée Christ Roi de Mushasha à Gitega. Elle est détenue à la prison de Gitega depuis une année pour avoir dénoncé des pratiques obscènes de son directeur d'école qui impliquait dans l'adultère les élèves filles dans les enceintes de l'école.

Ce retard est une torture morale pour une prévenue déjà éprouvée par l'injustice. Il compromet la confiance du public en la transparence et en la célérité du processus judiciaire puisqu'il facilite des spéculations et des risques de manipulation des preuves car une justice retardée est une justice refusée.

De ce qui précède, la CBDDH

1. Déploire encore une fois l'incarcération de la syndicaliste Emilienne Sibomana et demande sa libération, car sa détention n'a pas de base légale ;
2. Condamne la violation de la procédure en matière de la communication du jugement ;
3. Insiste sur la nécessité de respecter scrupuleusement les droits fondamentaux des prévenus à une procédure régulière et à un jugement rapide ;
4. Recommande aux autorités judiciaires de prendre des mesures immédiates pour communiquer le verdict à Emilienne Sibomana et veiller à ce que de tels retards ne se reproduisent plus ;
5. Demande que des investigations soient menées pour identifier les raisons de ce retard inacceptable et que des actions correctives soient entreprises pour renforcer la transparence et l'efficacité du système judiciaire.

Sé le 05/02/2024

Eulalie Nibizi

Directrice Exécutive de la CBDDH